

CONVOCAATION DU 19 MAI 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19/05/2020

Date de l'affichage : 19/05/2020

SESSION DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de DREVANT élus aux élections municipales du 15 mars 2020 ont été convoqués par Nous, Jean-Pierre GILOT, 1^{er} adjoint au Maire de DREVANT, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mrs BIGOT – BOURIGAULT – BOUCHERAT – COFFINNIER
DELAUNAY – MARTINAT – MAZERAT – NOGUERA – RIVIERE
SIBOULET – SAINT-DENIS
Mmes FRIAUD – GOZIN – LANGLOIS - METENIER

La séance a été ouverte par Monsieur Jean-Pierre GILOT, 1^{er} adjoint sortant qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections, et a déclaré installer

Mrs BIGOT – BOURIGAULT – BOUCHERAT – COFFINNIER - DELAUNAY – MARTINAT
MAZERAT – NOGUERA – RIVIERE - SIBOULET – SAINT-DENIS
Mmes FRIAUD – GOZIN – LANGLOIS - METENIER

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Lecture de la Charte de l' élu local
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Désignation des délégués communautaires

Madame Catherine METENIER est élue secrétaire

Election du Maire

Voir procès-verbal joint

Lecture de la Charte de l' élu local

Le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), copie de cette charte à été remise aux conseillers municipaux.

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Election des adjoints

Voir procès-verbal joint

Désignation des délégués communautaires

La Communauté de Communes Cœur de France demande de désigner deux délégués pour la commune de Drevant.

Délégué titulaire : Patrick BIGOT

Délégué suppléant : Christian SIBOULET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé les membres présents.